

LUTTE CONTRE LES FRAUDES DANS L'HERAULT – 2 MARS 2011

Le CODAF (comité opérationnel départemental anti-fraude) est réuni le 2 mars 2011 pour tirer le bilan de la lutte contre les fraudes dans l'Hérault en 2010 et fixer ses priorités pour 2011.

1. La lutte contre le travail illégal a été intensifiée en 2010. Le nombre d'infractions relevées a doublé en deux ans.

La lutte contre le travail illégal est une priorité permanente dans l'Hérault, considéré comme un département à risque : hausse de la population et croissance des chantiers de BTP, activité touristique saisonnière importante.

Le nombre de procès-verbaux établis pour la sanction du travail illégal était de 189 en 2008. Il a doublé en 2010, pour atteindre 372 faits, en hausse de 56 % par rapport à 2009. Le montant des redressements des PV de travail illégal transmis aux services fiscaux s'élève à 4,7 M€ en 2010 (contre 0,9 M€ en 2009).

L'ensemble des administrations publiques concourt à la répression du travail illégal : police, gendarmerie, inspection du travail, URSSAF, mutualité sociale agricole.

La mise en commun du travail des administrations est assurée par le CODAF, qui a été réuni trois fois en 2010, sous l'autorité du procureur de la République de Montpellier.

Les secteurs concernés sont principalement le BTP, et les hôtels, cafés et restaurants (HCR). Le BTP représente 36 % des faits de travail illégal constatés.

Le travail illégal dans l'Hérault implique, dans 30 % des cas, des étrangers en situation irrégulière. La DDPAF est systématiquement mise à la disposition des autres administrations pour encourager les contrôles interservices.

Affaire marquante : opération de contrôle interservices à la Foire exposition de Montpellier en octobre 2010. 7 procédures de travail illégal, 2 salariés étrangers en situation irrégulière, 8 salariés étrangers non déclarés.

2. Les fraudes fiscales et sociales ont donné lieu à des redressements de plus de 50 M€ en 2010.

Le montant de redressements pour fraude aux prestations sociales s'est élevé à 2,7 M€ en 2010, pour 49 procédures. La qualité de ces opérations dépend des échanges d'information quotidiens et de croisement de fichiers entre la sécurité sociale et les services des impôts.

Affaire marquante : démantèlement d'une fraude à la résidence à Montpellier, dit aussi « nid de surpeuplement ». Des allocataires se déclarent à la même adresse, pour un nombre de personnes supérieur aux capacités d'accueil de l'immeuble. Redressement de plus d'1 M€ 8 adresses identifiées. Saisine du parquet de Montpellier pour la procédure pénale.

Dans ses opérations de contrôle fiscal, la DRFIP a atteint des redressements de 50 M€ en 2010 (dont les 4,7 M€ de redressement pour travail illégal), et transmis au parquet 19 plaintes.

3. Les priorités de la lutte contre les fraudes en 2011

- Intensification de la lutte contre le travail illégal dans les secteurs à risque (BTP et hôtels, cafés et restaurants), avec l'implication permanente de la DDPAF pour le volet du droit au séjour ; les permis de construire sont en hausse de près de 40 % en 2010.

- Traitement des allocataires sans ressources disposant d'un patrimoine important, en relation avec le GIR et la DRFIP pour les signalements nécessaires ;

- Traitement coordonné des professionnels de santé (CPAM – DRFIP) ;

- Croisement des allocations logement versées par la CAF et déclarations de revenus (CAF – DRFIP) ; pour mémoire, la CNAF considère que la fraude aux allocations familiales représente environ 1 % du montant des prestations versées, soit près de 600 M€ en 2010.

- Lutte contre la fraude fiscale internationale : une convention de coopération et d'échange d'informations entre la Catalogne et la DRFIP a été signée début 2011.